

# Vérification de la connaissance du français

## Outil d'aide pour les organismes de l'Administration

Selon l'article 20 de la *Charte de la langue française*, pour être nommé, muté ou promu à une fonction dans l'Administration, il faut avoir de la langue officielle une connaissance appropriée à cette fonction.

Chaque organisme de l'Administration a donc l'obligation d'établir des critères et des modalités permettant de vérifier que la connaissance du français d'une personne est appropriée avant de nommer, de muter ou de promouvoir cette personne à une fonction.

## Critères de compétence en français

Définition	Niveau de connaissance du français nécessaire pour exercer une fonction.
Exemples	<ul style="list-style-type: none"><li>• Dans le cas d'un emploi pour lequel un diplôme d'études secondaires est requis, fournir la preuve que l'on a suivi, à temps plein, au moins trois années d'enseignement secondaire ou postsecondaire en français.</li><li>• Dans le cas d'un emploi pour lequel le niveau de scolarité requis est inférieur au diplôme d'études secondaires, fournir la preuve que l'on a suivi, à temps plein, au moins trois années d'études primaires en français.</li><li>• Posséder une attestation de connaissance du français délivrée par l'Office québécois de la langue française ou définie comme équivalente par l'Office.</li><li>• Réussir un examen de français exigé dans le cadre du processus de recrutement de la fonction publique québécoise.</li><li>• Réussir les examens de français langue maternelle de la quatrième ou de la cinquième année du secondaire, au Québec.</li><li>• Fournir la preuve que l'on a suivi en français des cours de l'éducation permanente, d'enseignement collégial ou universitaire, qui correspondent aux exigences du poste.</li><li>• Fournir la preuve que l'on a réussi un cours de français langue seconde dont le niveau correspond aux exigences du poste.</li><li>• Démontrer que l'on possède une connaissance du français dont le niveau correspond aux exigences du poste à la suite d'épreuves orales ou écrites se déroulant en français et portant sur les compétences recherchées.</li></ul>

## Modalités de vérification

Définition	Façon de vérifier si une personne a une connaissance du français appropriée à l'exercice de la fonction.
Exemples	<ul style="list-style-type: none"><li>• Analyser la preuve fournie par le candidat ou la candidate pour confirmer qu'il ou elle possède le critère de compétence en français correspondant au poste.</li><li>• Évaluer le niveau de connaissance du français lors d'entrevues orales.</li><li>• Évaluer le niveau de connaissance du français à l'aide d'épreuves écrites.</li><li>• Recourir aux services d'évaluation de la connaissance du français d'un organisme tiers spécialisé (précisez lequel).</li></ul>

Octobre 2021